

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARDEAU DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le vingt-sept mars deux mille dix-neuf, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc GIBEY, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Marc GIBEY, M. Nicolas CHARNELET, Mme Sophie HÉRON, M. Daniel BRETON, M. Jean-Louis LEJEUNE, M. Jean-Michel MARTINAT, Mme Marie-Claude BOURDIN, Mme Huguette GAUDOU, Mme Véronique YVON, M. Rodolphe CATRAIS, Mme Valérie VILLERET, Mme Marcela PARADA, M. Jonny DE FREITAS, Mme Virginie GUIRAUD, M. David TROLLÉ, M. David PIANTONE.

Absents excusés :

M. Dominique VENON ayant donné pouvoir à M. Daniel BRETON,
Mme Marie-Yvonne ARDOUREL ayant donné pouvoir à Mme Sophie HÉRON,
M. Loïc RESTOUX ayant donné pouvoir à Mme Huguette GAUDOU,
M. Olivier ZOÏS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHARNELET,
Mme Élise-Laure VERRIÈRE ayant donné pouvoir à Mme Valérie VILLERET.

Absents :

M. Joël HOURDEQUIN,
Mme Claire JOSEPH,
Mme Anne LETANG,
Mme Leïla AUTISSIER,
M. Mehmet CANKAYA,

M. David TROLLÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte rendu du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

8-2019DEL – COMPTE DE GESTION 2018 : COMMUNE

Le maire rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°1.

Adopté à l'unanimité



9-2019DEL – COMPTE DE GESTION 2018 : EAU

Le maire rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°2.

Adopté à l'unanimité



10-2019DEL – COMPTE DE GESTION 2018 : ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°3.

Adopté à l'unanimité



11-2019DEL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2018 du budget de la Commune, le compte administratif 2018 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°4**.

RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	4 553 680,20	4 692 503,75	138 823,55
Investissement (total)	1 748 364,04	745 924,22	- 1 002 439,82
002 Résultat reporté N-1		1 200 439,90	1 200 439,90
001 Solde d'Invest. N-1		1 180 105,12	1 180 105,12
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	4 553 680,20	5 892 943,65	1 339 263,45
Investissement	1 748 364,04	1 926 029,34	177 665,30

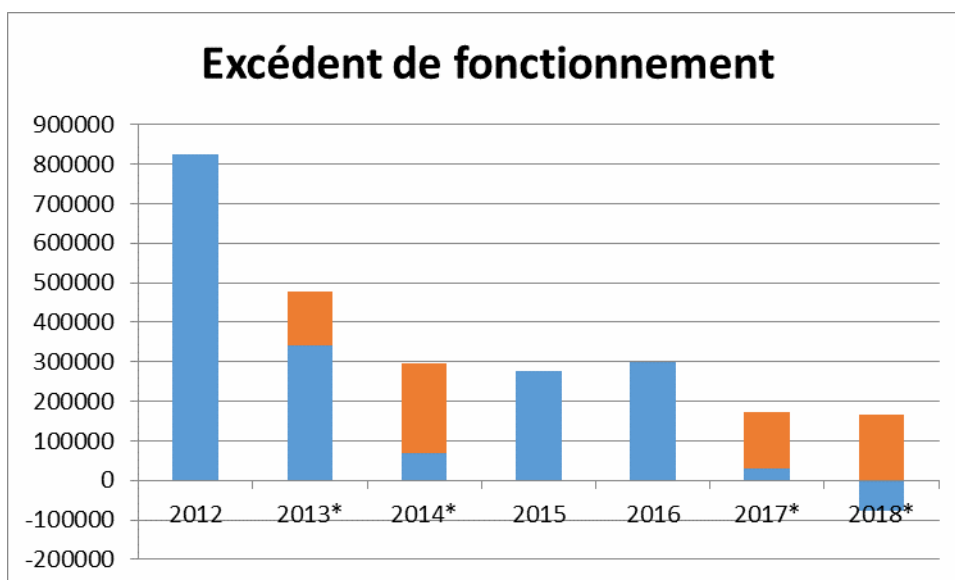
RESTE À REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	124 541,64	193 440,78	68 899,14

RESULTAT CUMULE		
	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	1 339 263,45	
Investissement	177 665,30	

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'année 2018 fait état d'un résultat de fonctionnement une nouvelle fois en baisse. Il s'établit à 138 823,55 € (173 576 € en 2017).

Pour mémoire, celui-ci ne cesse de diminuer depuis 2012, malgré des ventes exceptionnelles réalisées régulièrement.



Côté investissement, le résultat s'établit à 177 665,30€ en raison des investissements conséquents réalisés au cours de l'exercice.

Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement affichent une progression de 2.3%.

Les taux de réalisation sont stables, avec une augmentation de la mobilisation des crédits d'investissement.

	2015	2016	2017	2018
Taux de réalisation dép. fonctionnement	85%	83%	83%	83%
Taux de réalisation dép. d'investissement	119%	62%	34,7%	51%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL

Les dépenses réelles augmentent d'un peu plus de 2 % par rapport à 2017. Elles s'établissent à 3 950 000 €. Malgré les efforts, celles-ci ont augmenté de 10 % entre 2012 et 2018.

A – Les charges à caractère général

Globalement les charges à caractère général augmentent de 7 % (après une augmentation de 7% en 2017).

Cette augmentation s'explique essentiellement en raison d'interventions plus nombreuses en entretien de voirie, une externalisation de l'entretien de certains locaux en raison d'arrêts de travail de longue durée, et de l'augmentation de certains frais de maintenance (bus notamment) ou de location (bennes par exemple).

B – Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent légèrement de 1 % malgré une année très compliquée en terme de remplacements de personnels, tout comme le recrutement d'un nouveau responsable de la restauration scolaire avant le date de retraite du précédent. Elles se maintiennent à environ 53 % des dépenses de fonctionnement réelles.

C – Les autres charges

- Les charges de gestion courante diminuent, en raison notamment d'une réduction de la contribution communale au service incendie.

L'enveloppe aux associations se voit artificiellement augmentée, 2 associations n'ayant pas demandé le déblocage d'une partie de leur solde annuel 2017.

- De la même manière, les charges financières augmentent, le dernier trimestre 2017 ayant été payé en 2018.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement progressent cette année de 3 %. Cependant, comme l'exercice précédent, cette vitalité, qui s'avère d'ailleurs insuffisante au regard de l'accroissement de nos dépenses, demeure en trompe l'œil. Sans les 200 000 € de produits exceptionnels issus de ventes immobilières, les recettes auraient été en diminution de près de 1 %, amenant la commune à un résultat de fonctionnement négatif.

Les autres postes sont stables.

Au niveau des dotations, un constat mitigé s'impose, malgré des recettes en augmentation de 3 %.

Si la dotation générale de fonctionnement (DGF) se situe en relative stabilité (diminution de 2 000 euros), la dotation de solidarité rurale diminue de 8 %. La disparition des emplois d'avenir fait *de facto* disparaître leur financement (près de 28 000 euros).

Les participations de la CAF aux activités périscolaires et de loisirs augmentent significativement elles aussi, passant de 60 000 € à 144 000 €. Il s'agit, là encore, de rattrapages de versement suite à des corrections apportées dans les déclarations d'activité.

LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'année 2018 marque une accélération significative des dépenses d'investissement pour la ville, avec au total, près de 1 750 000 € investis en 2018.

On peut citer l'aboutissement de projets structurants comme le déménagement des services techniques, la rénovation de la bibliothèque et l'aménagement de ses abords ou les aménagements de la route d'Orléans, mais aussi le démarrage d'autres projets d'envergure, comme le bâtiment périscolaire Madeleine ou le Plan Local d'Urbanisme,

Enfin, cette année vit la poursuite d'investissements de proximité nécessaires au cadre de vie, comme la poursuite du plan accessibilité, la réfection des toitures du gymnase de la Cherelle ou la poursuite du plan d'amélioration de l'éclairage public.

Les recettes s'affichent quant à elles en léger recul, 193 000 € de subventions relatives aux travaux de restructuration des services techniques figurant aux restes à réaliser et seront perçus en 2019.

M. Jean- Marc GIBEY, maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

Mme Marie-Claude BOURDIN, doyenne, préside le débat et le vote du compte administratif 2018.

Adopté à l'unanimité



12-2019DEL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : EAU POTABLE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2018 du budget eau, le compte administratif 2018 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°5**.

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	350 202,52	404 934,84	54 732,32
Investissement (total)	127 943,43	74 746,61	-53 196,82

002 Résultat reporté N-1		154 889,35	154 889,35
001 Solde d'Invest. N-1		185 603,53	185 603,53

RESTE À REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	175 381,63	80 160,24	-95 221,39

RESULTAT CUMULE		
	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	209 621,67	
Investissement	37 185,32	

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 350 202,52 € (contre 324 106,38 € en 2017 et 305 193,78 € en 2016).

Comme l'année passée, la hausse des dépenses est due à l'achat de l'eau, +24 000 €, (déjà + 15 000 € en 2017 et + 10 000 € en 2016).

Le coût des autres dépenses reste stable.

En investissement, l'étude du schéma directeur continue en 2018 et représente 8 300 € de dépenses supplémentaires et près de 104 000 € pour la pose de compteurs de secteur et le changement des vannes.

Les restes à réaliser constituent le solde à devoir pour :

- la pose des compteurs en radio relève pour les particuliers (environ 21 000 €)
- l'étude du SDAEP pour 19 300 €
- le logiciel PHARE d'IRH pour 1 900 €
- le marché de réparation des fuites sur le réseau d'eau pour 77 000 €
- la fin de la pose de compteurs de secteur et le changement des vannes pour 28 500 €

Les recettes sont exclusivement, hormis amortissement des subventions perçues et report du résultat de fonctionnement, constituées de la vente de l'eau aux usagers.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'établit à 209 621,67 €, montant légèrement supérieur à celui de 2017.

M. Jean- Marc GIBEY, maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

Mme Marie-Claude BOURDIN, doyenne, préside le débat et le vote du compte administratif 2018.

Adopté à l'unanimité



13-2019DEL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2018 du budget assainissement, le compte administratif 2018 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°6**.

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	310 915,12	495 470,73	184 555,61
Investissement (total)	1 696 054,39	1 656 759,40	-39 294,99

002 Résultat reporté N-1		309 676,66	309 676,66
001 Solde d'Invest. N-1	568 627,60		-568 627,60

RESTE À REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	202 524,62	1 181 194,00	978 669,38

RESULTAT CUMULE

	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	494 232,27	
Investissement	370 746,79	

L'excédent de fonctionnement s'élève à 184 555,61 €.

En fonctionnement, l'entretien des réseaux (curage, entretien des puisards, remplacement de tampons...) et de la station (entretien, surveillance et réparations diverses), constituent les principales dépenses.

Il est à noter que les travaux d'entretien, de réparation et pour finir de destruction de l'ancienne station d'épuration nous ont conduit à augmenter nos dépenses de 20 000 € supplémentaires par rapport au budget primitif 2018.

Les recettes sont constituées cette année de la facturation aux usagers et des aides de l'agence de l'eau pour la construction de la station d'épuration, hormis l'amortissement des subventions perçues, le FCTVA et reports du résultat de fonctionnement. Un peu plus de 480 000 € ont été perçus grâce à la facturation et 951 690 € grâce à l'agence de l'eau.

Les dépenses d'investissement réalisées concernent :

- La station d'épuration pour plus de 1 550 000 €
- La pose de tampons et la reprise de branchements pour environ 20 000 €

Les restes à réaliser concernent les contrats de travaux de la station ainsi que la maîtrise d'œuvre et les frais annexes (espaces verts de la station notamment) pour 202 524,62 €.

Concernant les recettes, le solde des subventions de l'agence de l'eau (380 676 €), du Département (730 518€) et de la DETR 2015 (70 000€) sont inscrites en report.

M. Jean- Marc GIBEY, maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

Mme Marie-Claude BOURDIN, doyenne, préside le débat et le vote du compte administratif 2018.

Adopté à l'unanimité



14-2019DEL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 : COMMUNE

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2017(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	1 200 439,90 €
Résultat de l'exercice 2018(2)	138 823,55 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	1 339 263,45 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	
En section de fonctionnement	1 339 263,45 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



15-2019DEL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 : EAU POTABLE

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2017(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	154 889,35 €
Résultat de l'exercice 2018(2)	54 732,32 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	209 621,67 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	
En section de fonctionnement	209 621,67 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



16-2019DEL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 : ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2017(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	309 676,66 €
Résultat de l'exercice 2018(2)	184 555,61 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	494 232,27 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	
En section de fonctionnement	494 232,27 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



17-2019DEL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

La dernière augmentation des taux de 5 % date de 2015, il est proposé de les maintenir inchangés, à savoir :

TAXES LOCALES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	13,98 %	14,68 %	14,68 %	14,68 %	14,68 %	14,68 %

TAXES LOCALES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe foncier bâti	24,59 %	25,82 %	25,82 %	25,82 %	25,82 %	25,82 %
Taxe foncier non bâti	54,45 %	57,17 %	57,17 %	57,17 %	57,17 %	57,17 %

Sur proposition de la commission des Finances du 1^{er} avril 2019, **il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité



18-2019DEL – BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE

Le budget primitif 2019 est présenté par MM. GIBEY et MARTINAT.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2019 selon les modalités ci-dessous. Voir le détail joint **en annexe n°7**.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

LE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 5 673 429.45 € en dépenses et en recettes avec un virement à la section d'investissement d'un peu plus de 936 000€.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement diminue de près de 2 %. Hors dépenses exceptionnelles, qui n'ont vocation à être réalisées qu'en cas d'aléa, la baisse s'établit à 4 %.

A – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles font l'objet d'une baisse significative de 6 %. L'ensemble des charges à caractère général a fait l'objet d'une évaluation fine, permettant de réajuster les lignes en fonction de la réalité des consommations et des besoins

De manière générale, à la demande de la Trésorerie, certains postes de dépenses changent d'articles et modifient un peu la lisibilité de l'évolution des achats.

En actant cette gestion « à l'euro près », et en n'évaluant plus les postes de dépense de manière prudente mais uniquement au regard du strict nécessaire, nous nous exposons cependant plus au risque d'aléa. C'est pourquoi une enveloppe de 100 000 € est proposée en dépenses imprévues. Sans cette enveloppe, qui n'a pas vocation à être dépensée, les dépenses réelles s'afficheraient en diminution du plus de 4%.

B – LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont proposées cette année en stabilité. Là encore, un travail fin de prévision de nos dépenses a été réalisé, nous permettant désormais de suivre mensuellement l'évolution de notre masse salariale, et d'anticiper nos dépenses nouvelles. Ces charges comprennent :

- Les avancements de grade et d'échelons (1 000 €),
- La réévaluation du régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (env.10 000 € chargés),
- La mise en place, au cours de l'année, d'un régime d'astreintes rémunérées des services techniques (9 500 €).
- Les remplacements d'été aux services techniques (6 mois) et au secrétariat de mairie (2 mois), ainsi que des heures de remplacement pour les absences.
- 2 animateurs pour Jargeau plage (3 000 €)
- Le versement du chômage à un agent démissionnaire pour suivre son conjoint (5 180 €)
- Le recrutement de deux apprentis en situation de handicap, l'un aux espaces verts, l'autre à la comptabilité.

C – AUTRES CHARGES

Une enveloppe de 97 000 € est proposée pour le versement de subventions aux associations, suite à un important travail de fond réalisé par l'équipe municipale.

Les sommes versées pour le service d'incendie et de secours sont inscrites en stabilité à 156 000 €, mais les baisses consécutives constatées les années précédentes nous permettent d'être optimistes quant au montant finalement exigé.

La subvention au CCAS est fixée à 46 000 €, en stabilité, pour prendre en compte le suivi de l'analyse des besoins sociaux.

D – CHARGES FINANCIERES

23 562,93 € sont inscrits pour faire face aux intérêts des 2 emprunts existant (restructuration de la mairie et bâtiment périscolaire).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement reporté vient, comme chaque année, compenser la baisse générale des recettes.

A – LES PRODUITS DES SERVICES

L'ensemble des recettes est inscrit en relative stabilité. Au global, nous prévoyons une légère hausse, liée à une nouvelle répartition plus réaliste des mises à disposition de personnels vers les budgets eau et assainissement. Elle permettra une meilleure prise en compte au bénéfice du budget principal.

B – IMPOTS ET TAXES

Les taux d'imposition ne sont pas modifiés.

Le produit des taxes locales est calculé avec les bases effectives 2019 qui viennent d'être notifiées, et figure en augmentation de 5 %.

L'attribution de compensation, diminue de 44 000 € (transfert de la compétence tourisme et de certaines voiries), pour s'établir à 535 000 €.

La dotation de solidarité communautaire ainsi que le fonds national de garantie (FNGIR) demeurent stables pour le moment, dans l'attente des décisions de la CCL.

D'une manière générale, cette nomenclature de recette fait l'objet d'une évaluation prudente, afin de nous assurer de sa bonne réalisation.

C – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les autres dotations (péréquation, dotations de l'Etat...) sont évaluées avec la plus grande prudence, dans l'attente des notifications officielles qui n'ont pas eu lieu à ce jour.

Les mesures du FCTVA sur les dépenses d'entretien permettent d'inscrire 15 000 € de recettes, en diminution de près de 10 000 € par rapport au BP 2018. Cette baisse est conjoncturelle, le montant à inscrire en 2020 devant considérablement augmenter une fois les gros investissements terminés.

□□□□□□□□□□

L'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 578 872,08 € (avec reports).



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A – LA CHARGE D'EMPRUNT

Pour cette année, et afin de prendre en charge les deux emprunts communaux et du prêt à taux zéro octroyé par la CAF, la charge de l'emprunt s'établit à 155 667 €.

B – LES INVESTISSEMENTS

Au regard des investissements engagés en 2018 et qui verront leur finalisation en 2019, les investissements de cette année seront mesurés, et dictés, comme pour l'ensemble de cet exercice budgétaire, par la nécessité de préserver des marges de manœuvre significatives à la mandature suivante.

Dans la continuité des opérations déjà engagées, les principaux investissements concerneront :

- les travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'ADAP (70 000 €) ;
- Projet de réhabilitation complète de la salle Saint-Étienne et de certains ouvrages de l'église. (240 000 €) ;
- La réhabilitation de deux logements communaux, aux fins de location (50 000 €).
- La tranche annuelle d'amélioration de l'éclairage public (48 000 €)
- La réalisation d'un espace pédagogique dans les espaces verts de l'école Madeleine (20 000 €)
- Le remplacement d'un camion pour les services techniques (12 200 €)
- Des frais d'étude seront également provisionnés afin de préparer l'opération d'amélioration de la gestion des eaux pluviales du square Reilingen et du terrain des Crosses. Ces projets pourraient être lancés en 2020, en fonction des subventionnements obtenus.
- Une somme de 100 000 € pour la réalisation d'aménagements des parkings du stade et de la maternelle.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes sont les suivantes :

- l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour un peu plus de 936 000 €
- du retour sur investissement de la TVA à hauteur de 100 000 € ;
- de 193 000 € de subventions restant à percevoir dans le cadre des travaux des services techniques ;
- de 530 000 € de subventions notifiées pour le bâtiment périscolaire (350 000 € de DETR, 90 000 € de participation CAF, 70 000 € du département, 20 000 € de réserve parlementaire) ;
- de 38 000 € de taxe d'aménagement

- de 534 000 € des recettes d'amortissement.

Après avis de la commission finances du 1^{er} avril 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 pour la commune.

Le maire rappelle les objectifs de ce budget prévisionnel 2019, qui consistaient à opérer un exercice rigoureux dans la prévision de nos dépenses, afin de préserver des marges de manœuvres importantes pour les Gergoliens et la future équipe qui sera amenée à les représenter à partir de 2020. Ce travail exigeant et difficile a été réalisé par l'équipe municipale, qui a opéré des choix courageux et responsables qui méritent d'être salués.

Mme GAUDOU souligne la qualité des documents qui ont été transmis aux conseillers.

M. PIANTONE s'interroge sur les raisons de la baisse de l'attribution de compensation de la CCL. Le maire explique que cette baisse s'explique par le transfert de la compétence tourisme à la communauté de commune. Il précise le fonctionnement injuste de ce transfert de compétence, les villes de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau contribuant seules à cette compétence, puisque disposant chacune d'un office de tourisme sur leur territoire, mais faisant la promotion de l'ensemble du territoire.

Il espère, tout comme Châteauneuf-sur-Loire, un rééquilibrage prochain de cette anomalie. Cet exemple n'est cependant qu'une illustration parmi d'autres des difficultés de fonctionnement de notre intercommunalité, dont les compétences restent au final limitées, et ne permettent pas une mise en commun de nos moyens, comme des projets.

**Adopté à la majorité
20 voix pour et 1 abstention (D. TROLLÉ)**



19-2019DEL – BUDGET PRIMITIF 2019 : EAU POTABLE

Le budget primitif 2019 est présenté par M. Jean-Marc GIBEY.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire

Voir document joint en **annexe n°8**.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 501 510,71 €.

Le virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement est de 86 849,16€.

Notons que :

- La taxe pollution est maintenue à 0,23 €/m³ (agence de l'eau),
- 130 000 € sont prévus pour l'achat de l'eau au SEVAMOL,
- Des crédits sont inscrits pour les dépenses de fonctionnement courantes du service de l'eau : petit matériels, carburant, reprise d'enrobé, etc.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 430 169,14 € dont 175 381,63 € de restes à réaliser.

Le programme de réparations de fuites se poursuivra en 2019.

Sont prévus :

- 10 000 € pour l'achat de compteurs (continuité des investissements pour la mise en place de la radio relève),
- 32 000 € pour l'achat d'un nouveau logiciel de facturation de l'eau et de l'assainissement,
- 12 000 € pour l'achat d'un camion,
- 1 445,14 € pour l'achat d'une découpeuse thermique,
- 180 000 € (hors reports) sont inscrits pour faire face aux différents travaux liés au schéma directeur.

Après avis de la commission finances du 1^{er} avril 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 pour l'eau potable.

Adopté à l'unanimité



20-2019DEL – BUDGET PRIMITIF 2019 : ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2019 est présenté par M. Jean-Marc GIBEY.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2019 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

Voir document joint en **annexe n°9**.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 951 899,22 €.

Le virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement est de 468 704,28 €.

Cette année, les prévisions incluent les charges de la nouvelle station et notamment :

- La maintenance en prestation de service (comprenant l'astreinte, l'auto surveillance et la maintenance générale des installations)
- L'entretien des espaces verts et l'évacuation des déchets (dégrillage)
- Les coûts d'abonnement des installations téléphoniques
- La location d'un chargeur pour les boues.
- Les réactifs nécessaires pour son bon fonctionnement (nutriox, polymères...)

A la fin de l'année 2019, nous aurons le recul nécessaire pour établir un budget au plus juste mais pour le moment, nous prévoyons un montant de 32 000 € pour les réactifs et un montant de 75 000 € pour les prestations de Veolia à la station.

Notre collaboration avec le syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) devrait nous permettre également de réduire nos frais de gestion d'ici la fin de l'année 2019, en envisageant la mutualisation de l'agent d'entretien du syndicat.

A NOTER :

- La redevance de l'agence de l'eau pour la modernisation du réseau de collecte diminue à 0,15 €/m³ d'eau consommée.
- le remboursement des intérêts d'emprunt est de 31 888,31 €.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 4 431 749,46 € (y compris restes à réaliser).

Le remboursement des annuités d'emprunt s'élève à 129 388,31 €.

Les restes à réaliser sont : La maîtrise d'œuvre et les travaux de la station, les travaux de réseaux et de branchements mentionnés ci-dessous.

Les travaux envisagés sont :

- Les travaux de réfection du réseau d'assainissement et travaux divers pour 50 000 €
- des travaux de réalisation de branchements et de reprise de tampons ainsi que divers travaux notamment sur la gestion des remontées d'odeurs pour 50 000 €
- Les reports de crédits pour les travaux de la station d'épuration atteignent 202 524 €.
- Des frais d'étude constituant une provision en vue d'un futur schéma directeur de l'assainissement.

Sont également inscrits un peu plus de 136 000 € de dépenses imprévues.

Concernant les recettes, les subventions pour la station sont inscrites en report à hauteur de 1 181 194,00 €.

Le montant prévisionnel de FCTVA est de 260 000 €, (calcul sur la base des dépenses 2018, montant élevé compte tenu des dépenses réalisées sur 2018 de la station d'épuration mais déjà inférieur aux 579 510 € perçus pour les dépenses de 2017)

Après avis de la commission finances du 1^{er} avril 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 pour l'assainissement.

Le Maire précise qu'en raison de la proximité géographique des deux stations d'épuration de Sandillon et de Jargeau, la mutualisation de leur fonctionnement sera opérée avant la fin de l'année. Envisagée dès le départ, afin de retenir des solutions techniques visant à rendre leurs entretiens compatibles, cette mise en commun permettra des économies d'échelles pour les deux communes et des facilités de gestion. Cela permettra également d'assurer le fonctionnement en régie, et d'ainsi, faire diminuer les coûts de maintenance, actuellement externalisés côté Jargeau.

Adopté à l'unanimité



21-2019DEL VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

En raison du contexte financier extrêmement contraint détaillé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire comme du vote du budget communal, l'équipe municipale a collégalement décidé de prendre un certain nombre de mesures concrètes et courageuses, pour permettre à Jargeau de ne pas obérer ses chances de développement et d'amélioration de son cadre de vie. Outre des efforts financiers significatifs portant sur la gestion de la collectivité, la question du soutien aux associations a été abordée.

Un important travail a donc été mené, en concertation avec l'ensemble de l'équipe municipale, afin de permettre une analyse objective de la situation de chaque association Gergolienne et d'ainsi, répartir les efforts à réaliser.

Une valorisation de l'ensemble des subventions en nature (mise à disposition de locaux, prise en charge de prestations, mises à dispositions de personnels, prêts de matériels et de salles municipales...etc.) attribuées par la ville de Jargeau à chaque association a donc été réalisée. Chaque association recevra ainsi prochainement un état de ces valorisations.

Un examen attentif de la situation financière a ensuite été réalisé afin de faire porter les efforts sur ceux qui peuvent les assumer, et protéger les actions qui seraient en péril sans support extérieur.

Ce n'est qu'à ce prix que le soutien au tissu associatif gergolien demeurera pérenne dans le temps.

Aussi, et après avis des commissions, **il est proposé au Conseil municipal de voter** le tableau des subventions **ci-dessous**.

Nom	Demande 2019	Aides en nature estimées	Proposition Commission générale	Total alloué par la Commune	Frais de copies	Montants à verser ou titres
Action science	450	139	400	539	1	400
Aronde	0	0	0	0	2	0
LIA	0	0	0	0	9	-9
Carnaval	14 500	8 314	10 800	19 114		10 800
Têtes en fête	600	5 046	500	5 546		500
L'excuse gergolienne	0	2 380	0	2 380	2	0
Yoga	0	1 040	0	1 040		0
Association philatélique	100	2 164	0	2 164	8	-8
ANEP	800	2 629	0	2 629	20	-20
Syndicat des Chasseurs	0	0	0	0	1	0
AMJ	32 000	9 965	29 400	39 365	0	29 400
La Rabolière	200	3 704	0	3 704	1	0
Cercle artistique	100	4 760	0	4 760		0
Les Arcandiers	0	211	0	211		0
TRAC	1 000	6 183	0	6 183		0
Association franco-portugaise	0	3 078	0	3 078		0
Jumelage AJC	550	976	200	1 176	0	200
Jumelage AJR	600	386	400	786		400
Asso Franco turque	0	640	0	640	1	0
Poupette et Cie	0	0	0	0		0
CULTURE	50 900	51 615	41 700	93 315		41 700
UCIA	4 800	2 325	1 600	3 925	9	1 591
OTSI	0	0	0	0		0
Gte-andouille	3 000	1 228	900	2 128		900
COMMERCE	7 800	3 553	2 500	6 053		2 500
Familles rurales	200	4 289	0	4 289	19	-19
Donneurs de sang	180	560	180	740	0	180
Secours catholique	0	713	0	713		0
La gergolienne - dissolution	0	0	0	0		0
JESS	250	4 256	0	4 256	1	0
Amitiés Biélorussie	180	0	150	150		150
Aide à domicile UNA	4 548	0	4 548	4 548		4 548
Val Espoir	0	0	180	180		180
Amicale employés communaux	2 400	200	2 100	2 300		2 100
LPS	350	2 584	0	2 584		0
SOCIAL	8 108	12 602	7 158	19 760		7 158
MDL	20 000	6 194	15 000	21 194		15 000
LNE	150	0	0	0		0
ENVIRONNEMENT	20 150	6 194	15 000	21 194		15 000
Coop scolaire maternelle	500	0	200	200		200
Coop scolaire Berry	800	0	700	700		700
Coop scolaire Madeleine	800	0	700	700		700
USEP	0	0	0	0		0
APEJ	0	1 711	0	1 711	15	-15

Nom	Demande 2019	Aides en nature estimées	Proposition Commission générale	Total alloué par la Commune	Frais de copies	Montants à verser ou titres
GPIC	50	100	0	100	0	0
SCOLAIRE	2 150	1 811	1 600	3 411		1 600
Union anciens combattants	360	260	0	260	1	0
Médaillés militaires	0	0	0	0		0
Amicale sapeurs-pompiers	1 000	300	0	300		0
Jeunes sapeurs-pompiers	800	0	0	0		0
CERCIL	1 200	230	1 000	1 230		1 000
SECURITE	3 360	790	1 000	1 790		1 000
Jargeau Abye Club	3 000	2 439	1 500	3 939		1 500
C2S	3 000	15 848	2 700	18 548		2 700
JSD Football Club	14 000	26 264	12 500	38 764	12	12 488
HandBall	7 900	14 156	5 800	19 956		5 800
Taekwondo	500	2 870	0	2 870		0
Hapkido	250	4 428	0	4 428		0
Tennis	1 800	13 551	1 500	15 051	3	1 497
Badminton	300	0	200	200		200
Billard	0	168	0	168	4	0
Amicale Boule	500	2 918	0	2 918		0
Ablette	150	608	0	608		0
Foulées	750	2 846	400	3 246	2	400
Ultra Tamalous	600	2 250	200	2 450		200
Zumba	0	840	0	840		0
Gym des Loges	0	1 190	0	1 190		0
Cyclisme	0	0	0	0		0
Tennis de table	0	0	0	0		0
Aqua des Loges	0	0	0	0		0
Musculation	0	5 227	0	5 227	3	0
J'Danse	0	9 870	0	9 870		0
SPORT	32 750	95 603	24 800	120 403		24 785
TOTAL	125 218	172 168	93 758	265 926		93 743

Pour les frais de copie, les montants égaux et supérieurs à 5 € sont déduits des subventions ou donnent lieu à un titre. **Pour cette année, les titres ne seront pas émis pour les associations n'ayant pas de subvention.**

M. le maire revient sur la qualité du travail effectué par l'ensemble du Conseil municipal sur ce sujet. Il remercie ses collègues pour leur courage et leur engagement qui a non seulement permis de gagner en lisibilité sur la réalité et l'importance du soutien consenti chaque année par la ville aux associations, mais également une prise en compte équitable des efforts financiers à réaliser, pour permettre à ce soutien de se poursuivre dans le temps.

Sur la méthode, il salue la transparence avec laquelle le travail a été réalisé, les ajustements opérés reposant sur une analyse objective de l'ensemble des aides apportées par la commune par leur valorisation, ainsi que sur une appréciation de la santé financière des associations.

L'estimation de la contribution en nature a été réalisée sur la base du coût de location des salles municipales à la demi-journée pour les associations qui les utilisent. Pour celles qui bénéficient de locaux en propre, c'est l'estimation des dépenses prises en charges par la commune (fluides, entretien, ...) qui est retenue. Pour les associations sportives, c'est le coût fixé par le Département pour l'utilisation des installations sportives par le collègue qui est retenu.

Ces estimations, certes discutables, permettent cependant de mettre en valeur ces aides et de pouvoir comparer les associations au sein des différentes catégories.

Un travail d'affinage de ces charges devra être poursuivi.

Les efforts ont donc été appliqués là où ils pouvaient l'être, en responsabilité, et en cohérence.

Il rappelle enfin que ces montants ne sont en aucun cas figés, et que ces efforts demandés ne signifient en aucun cas qu'une aide ponctuelle ne pourra être apportée, si elle s'avère justifiée.

Mme BOURDIN et M. VENON (absent mais ayant donné pouvoir), ne prennent pas part au vote, en leur qualité de président d'association.

Adopté à l'unanimité



22-2019DEL – PARTICIPATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE

Afin de prendre en compte de manière plus réaliste les quotités de participation aux différents budgets annexes, il est proposé de modifier les participations prévues au budget à compter du BP 2019 comme suit :

1. FRAIS DE PERSONNEL

Secteur Administratif

- **Directeur Général des Services (BS) (IB : 642)** : 25 % du traitement + prime de responsabilité + charges patronales
Répartition : 50 % service eau et 50 % service assainissement
- **Rédacteur (JF) (IB : 420)**: 30 % du traitement + charges patronales
Répartition : 50 % service eau et 50 % service assainissement
- **Rédacteur (SA) (IB : 388)**: 50% du traitement + charges patronales
Répartition : 50 % service eau et 50 % service assainissement

Secteur Technique

- **Technicien principal 2e classe (X) (IB : 444)**: 50 % du traitement + prime de responsabilité + charges patronales
Répartition : 50 % service eau et 50 % service assainissement
- **Technicien principal 1^{er} classe (LD) (IB : 684)**: 35 % du traitement + charges patronales
Répartition : 50 % service eau et 50 % service assainissement
- **Agent technique principal 2^e classe (NF) (IB : 381)**: 100 % du traitement + charges patronales
Répartition : 100 % service eau

2. CHARGES ADMINISTRATIVES

Forfait de référence (janvier 2015) : 5 455,24 €

Répartition : 50 % service eau et 50% service assainissement.

Forfait indexé sur l'indice des prix à la consommation : Indice de base 100 janvier 2015.

3. MAITRISE D'ŒUVRE

La commune dispose depuis le 1^{er} janvier 2003 d'un Technicien Territorial capable d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement.
Cette maîtrise d'œuvre doit néanmoins être refacturée aux services concernés.

Il est proposé que le taux de rémunération soit fixé à 5,50 % du montant HT des travaux effectués depuis le 1^{er} janvier 2019.

Après avis de la commission finances du 1^{er} avril 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter cette nouvelle répartition.

Adopté à l'unanimité



A l'issue de l'ensemble de ces délibérations financières, le maire charge le directeur général de remercier l'ensemble des services de la commune pour l'ensemble de ce travail, quelque peu compliqué par les difficultés rencontrées par la Trésorerie, qui ont retardé le vote du budget.

Il remercie également M. MARTINAT pour la précision de ses présentations.

23-2019DEL – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU TREMLIN POUR JARGEAU PLAGE 2019

Dans le cadre de « Jargeau plage 2019 », la ville de Jargeau en partenariat avec la ville de Saint-Denis-de-l'Hôtel, organise un tremplin permettant à de jeunes talents d'y participer gratuitement :

- sur scène dans des conditions professionnelles,
- devant un public,
- pour se faire connaître.

Le but est de faire découvrir des artistes en herbe, à l'occasion de « Jargeau plage ». Les candidats retenus se présenteront en soirée durant la période de « Jargeau plage », du samedi 13 juillet au vendredi 2 août 2019.

Les modifications :

Le comité de pilotage a souhaité préciser cette année deux points :

- Article 1 : Les candidats devront présenter un maximum de morceaux de leur propre composition. Les reprises seront tolérées mais devront être minoritaires par rapport à l'ensemble des morceaux présentés.
- Article 12 : - à participer à la finale s'ils sont retenus, à savoir que cette finale se déroule le soir du dernier vendredi de l'événement Jargeau-plage.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver :

- le règlement ci-joint en **annexe n°10**,
- et pour les années suivantes les modifications à la marge.

M. LEJEUNE tient à remercier publiquement en séance le travail des deux agents municipaux en charge cette année de l'évènement. Il profite de l'occasion pour rappeler que Jargeau-Plage ne peut fonctionner que grâce aux bénévoles présents, et invite les personnes intéressées à se faire connaître auprès du service animation de la mairie.

Adopté à l'unanimité



24-2019DEL – TRAVAUX SALLE SAINT ETIENNE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Rendue nécessaire par l'accélération de sa dégradation, le projet de réhabilitation de la salle Saint-Étienne ne se contente pas d'une simple remise en l'état. A l'intérieur, des sanitaires accessibles seront notamment installés, la voute en plâtre, rénovée, un système de chauffage adapté installé. Les murs et les sols feront l'objet d'une rénovation et d'un habillage complets. Cette opération permettra également de procéder à des travaux ponctuels au sein de l'édifice, et de détruire des ajouts extérieurs en béton permettant de « révéler » le bâti historique et de rendre à l'église son aspect originel.

Pour être mené à bien, ce projet nécessite la mobilisation de fonds départementaux, ainsi que le produit de la souscription réalisée en partenariat avec la fondation du patrimoine pour participer au financement des rénovations de l'Eglise St Etienne.

Plan de financement Salle Saint Etienne

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Démolition local et coursive :	29 300 €	Département Appel à projet d'intérêt communal (volet 3)	84 000 €
Restauration de l'Eglise / Travaux divers	29 900 €	Fondation du patrimoine + Souscription	26 000 €
Séparation des raccordements	8 570 €	Total subvention	110 000 €
Réfection de la cour intérieure	20 265 €	Autofinancement	99 200,00
Réhabilitation de la salle St Etienne avec réalisation de sanitaires intérieurs :	101 165 €	TOTAL	209 200,00
Maîtrise d'œuvre	20 000 €		
TOTAL HT	209 200,00		

Aussi, et après avis de la commission Finances du 1^{er} avril 2019, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement,
- Autoriser le maire à solliciter le financement des services du Département au titre de l'appel à projet départemental, concernant les projets d'intérêt communal (volet 3), et de la Fondation du Patrimoine.
- De signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

M. CHARNELET trouve très positif le fait que la souscription réalisée auprès des Gergoliens serve à ces travaux de rénovation.

Adopté à l'unanimité



25-2019DEL – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR UN ENFANT NON SCOLARISÉ À JARGEAU POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

La commune de Jargeau participe pour moitié aux financements des classes de découverte des enfants gergoliens. Une famille, dont l'enfant est scolarisé à Montargis éprouve des difficultés à financer son voyage en classe de découverte à Saint-Jean-de-Monts. Sur indication de Mme HÉRON déléguée à la jeunesse, qui rappelle que c'est le principe généralement adopté dans ce genre de situation, le maire propose une participation financière exceptionnelle pour les aider.

Cette dernière est calculée en fonction du quotient familial à l'instar des aides communales pour les autres gergoliens. Le montant proposé est de 155 euros, il sera versé à la famille après justification du paiement du voyage.

Ainsi, après avis de la Commission Finances du 1^{er} avril 2019, **il est proposé au Conseil municipal** d'approuver le versement d'un montant de 155 € pour cet enfant.

Adopté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

En raison du décalage du Conseil de mars reporté début avril, le maire propose de décaler le prochain Conseil municipal d'une semaine. Après avis favorable des membres présents le Conseil est décalé au 2 mai.

Calendrier des manifestations :

AVRIL :

- Expo Classe des années 50 du 31 mars au 6 avril par l'ANEP à la salle polyvalente.
- Balade urbaine le 6 avril, départ au girouet de l'ancien pont,
- Marché de Printemps le 6 avril sur le parking de la Maison de retraite
- Vide armoire le 7 avril organisé par Familles rurales à la salle polyvalente,

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Concession d'un terrain dans le cimetière (C6T15) pour une durée de 15 ans pour la somme de 98 €.
Renouvellement d'une concession dans le cimetière (C5R11T1) pour une durée de 15 ans pour la somme de 92 €.

Programme d'éclairage public 2019 par ISI ELEC pour un montant de 20 611 € HT soit 24 733,20 € TTC.

DOCUMENT ANNEXE N°1 – COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

DOCUMENT ANNEXE N°2 – COMPTE DE GESTION 2018 EAU

DOCUMENT ANNEXE N°3 – COMPTE DE GESTION 2018 ASSAINISSEMENT

DOCUMENT ANNEXE N°4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

DOCUMENT ANNEXE N°5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 EAU

DOCUMENT ANNEXE N°6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

DOCUMENT ANNEXE N°7 – BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

DOCUMENT ANNEXE N°8 – BUDGET PRIMITIF 2019 EAU

DOCUMENT ANNEXE N°9 – BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT

DOCUMENT ANNEXE N°10 – RÉGLEMENT DU TREPLIN

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire

signé

Jean-Marc GIBEY